



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE LOUIS FABLET (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 13 septembre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Louis Fablet par la société Botte Fondations – 5 rue Ernest Flammarion – ZAC du Petit le Roy – 94550 Chevilly Larue, agissant pour le compte de Coopimmo – 59 avenue Carnot – 94500 Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT qu'une erreur s'est glissée dans l'arrêté (sur la date de fin de chantier) et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Louis Fablet** jusqu'au **6 janvier 2023 à 19 heures** :

- **Neutralisation des places de stationnement côté impair** entre le n°11 à 15,
- **Neutralisation du trottoir côté impair au droit des n°s 7 à 15** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes. (les accès piétons des habitations seront maintenus sur toute la durée du chantier).

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Botte Fondations – 5 rue Ernest Flammarion – Zac du Petit le Roy – 94550 Chevilly Larue.

FAIT EN MAIRIE, LE

22 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 23 SEP. 2022